



LANDES - 18 avril 2018

Vaccination : une semaine pour en parler et faire le point !

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle obligation vaccinale pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 et face à la recrudescence de certaines maladies comme la rougeole, dont les séquelles peuvent être lourdes (1 cas sur 4 a été hospitalisé) voire avoir des conséquences mortelles, la Semaine de la vaccination est l'occasion pour l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires de rappeler non seulement aux jeunes parents, mais à l'ensemble de la population l'importance de la vaccination, et ce, à tout âge de la vie.

Obligations vaccinales : seulement 6 rendez-vous pour s'immuniser contre 11 maladies

L'obligation vaccinale qui n'était appliquée jusqu'alors qu'au vaccin DTP (Diphthérie-Tétanos-Poliomyélite) a permis d'atteindre un taux de couverture vaccinale supérieur à 95 % (couverture recommandée par l'OMS) et ainsi faire disparaître la diphthérie et la poliomyélite de notre pays. Néanmoins, pour les autres vaccins seulement recommandés, la couverture est globalement insuffisante avec pour conséquence la recrudescence de certaines maladies.

Ce constat a poussé la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, à faire de l'amélioration de la couverture vaccinale une priorité de santé publique et à étendre l'obligation vaccinale pour les enfants à 11 vaccinations avec la coqueluche, le ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole), l'Haemophilus influenzae de type B, l'hépatite B, le pneumocoque et le méningocoque C.

Or, 70% des enfants sont déjà vaccinés contre ces 11 maladies. Il ne s'agit donc pas de nouveaux vaccins, mais d'une extension de l'obligation aux 8 vaccins supplémentaires qui étaient déjà recommandés et présents dans le calendrier vaccinal. En pratique, 6 rendez-vous suffisent entre la naissance et les 18 mois de l'enfant pour l'immuniser contre ces 11 maladies.

La vaccination, c'est toute la vie !

Pour assurer une bonne couverture vaccinale et éviter le retour de maladies graves, la vaccination n'est pas seulement essentielle chez les nourrissons, mais à tous les âges de la vie. En plus d'être immunisé au plan individuel, elle permet de protéger les personnes de son entourage qui ne peuvent pas être vaccinées (personnes immunodéprimées, nouveau-nés, femmes enceintes) ou les personnes âgées.

Rougeole, une épidémie qui aurait pu être évitée

L'épidémie de rougeole qui sévit depuis fin 2017 en Nouvelle-Aquitaine est un exemple de réapparition de certaines maladies infectieuses. Ce retour s'explique par la couverture vaccinale insuffisante, parfois nettement inférieure à 80 % dans certains départements de Nouvelle-Aquitaine, pour le vaccin ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole). Si les autorités sanitaires et les professionnels de santé mettent tout en œuvre pour éviter la propagation du virus, la meilleure arme pour lutter contre la rougeole reste la vaccination.

Semaine de la vaccination : aller à la rencontre de la population pour informer

La vaccination suscite beaucoup d'interrogations, de craintes et de doutes, amplifiés par de fausses informations qui peuvent laisser penser que les risques encourus sont plus grands quand on se vaccine que quand on ne se vaccine pas.

Il est donc primordial de fournir au grand public des informations objectives et transparentes. C'est pourquoi, à l'occasion de la Semaine de la vaccination, l'ARS Nouvelle-Aquitaine et ses partenaires vont au contact des citoyens pour les informer, répondre à leurs questions et les inciter à vérifier s'ils sont à jour de leurs vaccins.

Semaine de la vaccination

du 23 au 29 avril 2018

communiqué



De nombreuses actions de proximité sont mises en place dans chaque départements : conférences-débats, stands d'information, séances de vaccination gratuites, information sur le Carnet de Vaccination Électronique, etc.

Action prévue par la CPAM des Landes

Semaine « portes ouvertes » avec vaccinations gratuites

Du 23 au 27 avril, de 14h à 17h, sans rendez-vous

Centre départemental de vaccination des Landes, 8 rue Victor-Lourties à Mont-de-Marsan

Tout au long de la semaine, la CPAM propose à tous les Landais, à partir de 6 ans, de rencontrer sans rendez-vous un médecin pour :

- faire le point sur la mise à jour de leurs vaccins
- au besoin, se faire vacciner
- créer leur carnet de santé électronique
- répondre à leurs questions en matière de vaccinations

Organisée par le Centre départemental de vaccination, la CPAM des Landes et le Centre d'examens de santé

Toutes les informations sur la semaine portes ouvertes :

groupe.communication@cpam-montdemarsan.cnamts.fr ou 05 58 06 62 03

Toutes les informations relatives à cette opération sont sur le site : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Pour en savoir plus sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr et ameli.fr